

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le 08 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Tramayes, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel MAYA, Maire.

**Etaient présents:** Michel MAYA, Maurice DESROCHES, Gérard DESRAYAUD, Robert MAZOYER, Jean-Marie BERTHOUD, Véronique MAZOYER, Olivier PARDON, Cédric DUBOIS, Daniel GERBIER, Maurice AUCAGNE, Dominique BONNIN, Anne ACCARY.

**Absents excusés :** Cécile CHUZEVILLE (pouvoir à Michel MAYA), Amélie AUCAGNE (pouvoir à Véronique MAZOYER), Christelle STALLA (pouvoir à Olivier PARDON)

**Secrétaire de séance :** Olivier PARDON

Membres en exercice : 15/ présents ou représentés 15, votants: 15

Convocation du 04/04/2016 - Publication du 13/04/2016

---

Le procès-verbal de la réunion du 26 février 2016 est adopté à l'unanimité

### ORDRE DU JOUR

#### **Comptes administratifs 2015**

Comme l'an dernier, l'examen des comptes administratifs montre qu'ils sont tous excédentaires.

<b>Budget Principal</b>	Budget	Réalisé	Solde annuel	
Dépenses de fonctionnement	853 768,05	799 800,81		
Recettes de fonctionnement	853 768,05	1 002 203,01	202 402,20	
Dépenses d'investissement	467 140,91	90 435,39		
Recettes d'investissement	467 140,91	230 570,40	140 135,01	342 537,21

<b>Budget Assainissement</b>	Budget	Réalisé	Solde annuel	
Dépenses de fonctionnement	157 114,07	31 922,84		
Recettes de fonctionnement	157 114,07	127 479,69	95 556,85	
Dépenses d'investissement	467 653,34	10 954,96		
Recettes d'investissement	467 653,34	65 635,97	54 681,01	150 237,86

<b>Budget Chaufferie HT</b>	Budget	Réalisé	Solde annuel	
Dépenses de fonctionnement	162 130,80	120 321,90		
Recettes de fonctionnement	162 130,80	151 243,45	30 921,55	
Dépenses d'investissement	195 264,97	71 756,53		
Recettes d'investissement	195 264,97	60 834,88	-10 921,65	19 999,90

<b>Budget Total</b>	Budget	Réalisé	Solde annuel	
Dépenses de fonctionnement	1 173 012,92	952 045,55		
Recettes de fonctionnement	1 173 012,92	1 280 926,15	328 880,60	
Dépenses d'investissement	1 130 059,22	173 146,88		
Recettes d'investissement	1 130 059,22	357 041,25	183 894,37	512 774,97

Le solde global en fin d'année du budget principal est passé de 59 771,28 € en 2014 à 342 537,21 €. Ceci est dû en partie à des reversements de la communauté de communes du Mâconnais Charolais, mais aussi au fait que les dépenses d'investissement ont été volontairement limitées. Il convient de faire des réserves pour aborder le dossier de regroupement scolaire. Les réserves du budget assainissement ont été constituées pour les travaux à venir.

#### **Fiscalité et budgets 2106**

Lors de la dernière réunion du conseil de la communauté de communes du Mâconnais Charolais, constatant que les réserves étaient importantes, les élus ont décidé de procéder à une baisse des taux de fiscalité afin de s'approcher de la fiscalité de la communauté de communes de Matour et sa Région avec laquelle la fusion aura lieu en fin d'année 2016.

Le conseil municipal décide de reprendre la quasi-totalité du délaissé de fiscalité créé par la communauté de communes. Il n'y aura donc pas de hausse significative des impôts locaux (part communale + intercommunalité).

Le tableau ci-après présente les taux appliqués en 2015 et ceux qui seront appliqués en 2016.

	2015			2016		
	Commune	ComCom	Commune +ComCom	Commune	ComCom	Commune +ComCom
Taxe d'habitation	13,49	10,93	24,42	14,42	10	24,42
Taxe foncier bâti	10,84	7,75	18,59	14,59	4	18,59
Taxe foncier non bâti	26,22	20,59	46,81	27,97	18,84	46,81
Taxe contribution entreprise	11,88	9,26	21,14	12,70	7,29	19,99

Ce transfert de fiscalité apporte environ 42 000 € dans les recettes de la commune ce qui sera bien utile d'une part pour compenser la baisse des dotations de l'Etat et d'autre part pour financer le projet de regroupement scolaire qui ne pourra pas se faire sans recourir à l'emprunt.

Pour 2016, des travaux importants d'assainissement sont engagés dans la rue neuve (travaux en cours) et d'autres sont prévus dans la rue de l'hôpital à la fin de l'été. Cependant, compte tenu des reliquats antérieurs, il n'est pas nécessaire d'emprunter pour le budget assainissement. Il en est de même au niveau du budget principal, lequel va supporter en 2016, les études de réhabilitation de l'ancienne gendarmerie et du regroupement scolaire. Et il faut aussi bien entendu payer les travaux de réfection de l'église, mais ceux-ci sont pris en charge à plus de 80 % par l'association de sauvegarde du patrimoine. Enfin, le budget chaufferie supportera en 2016 le coût des travaux de raccordement de la parcelle SEMCODA au réseau de chaleur.

Le tableau suivant donne les montants affectés aux différents budgets

Budget	Principal	Assainissement	Chaufferie
Fonctionnement	1 121 228,20 €	162 388,70 €	171 526,31 €
Investissement	778 612,21 €	464 433,63 €	203 632,48 €

### Etude pour le nouveau groupe scolaire

Un groupe de travail fait des visites d'écoles pour définir un cahier des charges d'une consultation de cabinet d'architecte. L'ensemble des acteurs se prononce favorablement à un projet de réhabilitation – extension de l'actuelle école maternelle plutôt qu'un projet d'une construction neuve. Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas faire d'étude comparative entre les deux solutions ce qui permettra d'être plus rapidement opérationnel.

### Dossier de demandes de subventions

Deux projets importants sont initiés au niveau communal : la réhabilitation de l'ancienne gendarmerie et le regroupement scolaire, chacun de ces dossiers pouvant représenter plus de deux millions d'euros d'engagement financier. Aussi il est important de mobiliser le plus de subventions possibles pour arriver à un équilibre financier acceptable. Dans ce but le conseil municipal décide d'adresser des demandes de subventions auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projets départemental 2016, auprès du Conseil régional dans le cadre du Programme de Développement Rural et auprès de l'Etat dans le cadre du soutien à l'investissement public local.

### Financement projet regroupement scolaire

Monsieur le Maire présente le document intitulé « Projets pluriannuels structurants 2016 – 2018 ».

Il indique que dans ce document il est prévu de regrouper l'école élémentaire et l'école maternelle en un même lieu. Sur la base des recommandations du conseil municipal, l'Agence Technique Départementale et le CAUE 71 ont élaboré un pré projet consistant à rénover l'actuelle école maternelle et à faire une extension de ce bâtiment. Suivant la politique environnementale de la commune, il est proposé au conseil municipal de retenir la proposition offrant les conditions présentant le minimum de consommation thermique. Le coût total de l'opération est estimé à 1 738 750 €HT soit 2 086 500 €TTC. Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

- Etat : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 300 000 €
- Etat : Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte 100 000 €
- Etat : FCTVA 333 840 €
- Conseil Départemental 71 50 000 €
- Emprunt Prêt taux zéro sur 20 ans 800 000 €

- Emprunt Prêt CDC taux bonifié sur 30 ans 100 000 €
  - Fonds propres 402 660 €
- Soit 41 % de financement du projet TTC et 49 % de financement du projet HT par subventions.

Après en avoir débattu, le conseil municipal :

- Approuve le document « Projets pluriannuels structurants 2016 – 2018 ».
- Approuve l'engagement financier à hauteur de 2 086 500 € TTC.
- Approuve le plan de financement tel que proposé.
- Donne tous pouvoirs au Maire et au Premier Adjoint pour faire les demandes de subventions.
- Donne tous pouvoirs au Maire et au Premier Adjoint pour contracter les emprunts nécessaires à l'opération.

### Financement projet réhabilitation ancienne gendarmerie

Monsieur le Maire présente le document intitulé « Projets pluriannuels structurants 2016 – 2018 ». Monsieur le Maire indique que dans ce document il est prévu de réhabiliter le bâtiment dit « ancienne gendarmerie » afin d'augmenter le potentiel de logements de qualité sur la commune. Il précise qu'une étude de faisabilité a été conduite par le cabinet AMD AI et qu'à son issue le conseil municipal a décidé de retenir la proposition de réhabilitation optimale en qualité environnementale. Le montant total des travaux est de 1 758 036 € HT soit 2 109 643 € TTC. Pour cette opération, Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

- Etat : Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte 90 000 €
- Etat : Soutien à l'investissement Public Local 400 000 €
- Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté : Eco Village Avenir 400 000 €
- Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté : FEADER Habitat Innovant 169 600 €
- Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté : Amélioration du cadre de vie 30 000 €
- Conseil Départemental 71 : Appel à projet 2016 18 750 €
- Emprunt Prêt taux zéro sur 20 ans 600 000 €
- Emprunt Prêt CDC taux bonifié sur 30 ans 400 000 €
- Fonds propres 1 293 €

Soit 52,54 % de financement du projet TTC et 63 % de financement du projet HT par subventions.

Après en avoir débattu, le conseil municipal :

- Approuve le document « Projets pluriannuels structurants 2016 – 2018 ».
- Approuve l'engagement financier à hauteur de 2 109 643 € TTC.
- Approuve le plan de financement tel que proposé.
- Dit que les travaux doivent être commencés avant la fin de l'année 2016.
- Donne tous pouvoirs au Maire et au Premier Adjoint pour faire les demandes de subventions.
- Donne tous pouvoirs au Maire et au Premier Adjoint pour contracter les emprunts nécessaires à l'opération.

### Subventions aux associations

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2016:

Année	2016
Maires S&L	453
C.A.U.E.	224
Secrétaires Mairies	30
Projet collège	900
S.P.A de MACON (0,65 par habitant)	675
Enfants de la Mère Boitier	1000
A.D.I.L.	200
Foire d'Antan	1000
Croix Rouge Tramayes	150
Bleuets de France	50
Route des Vins	420
CDLP	200
AMORCE	520
Lycéens du cœur	100
FSL (Fonds de Solidarité Logement) 0,35 par habitant	361
<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>6283</b>

### **Commissions d'élaboration de la future communauté de communes**

Afin de monter le projet et de définir au mieux les compétences de la future communauté de communes, des commissions ont été créées. Il convient qu'il y ait au moins un élu délégué par commune dans chacune des commissions. Après débat les représentations suivantes ont été déterminées : Maurice DESROCHES pour économie – voirie, Robert MAZOYER et Michel MAYA pour environnement, Cécile CHUZEVILLE et Christèle STALLA pour affaires sociales et jeunesse, Anne ACCARY et Gérard DESRAYAUD pour patrimoine – habitat et tourisme, Michel MAYA pour finances et fiscalité.

### **Accueil des migrants**

Le Maire rappelle que le conseil municipal avait donné son accord pour attribuer un logement communal dans le cadre du programme européen de relocalisation mais avec les circonstances actuelles l'arrivée de familles d'origine syrienne, irakienne ou érythréenne semble compromise. Aussi la préfecture propose d'élargir les conditions d'accueil à une famille ayant obtenu le statut de réfugié. Le conseil municipal donne son accord pour cet élargissement.

### **Après COP 21 en Saône et Loire**

Afin de participer à la transition énergétique, le conseil municipal donne son accord pour l'organisation d'une journée d'échange sur le thème « L'après COP 21 en Saône et Loire ». La rencontre aura lieu à Cluny et elle concerne les élus et les agents de l'Etat et des collectivités territoriales mais aussi toute personne se sentant concernée par le thème.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Remboursement de frais de remise en état d'un appartement**

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que Madame Céline FAUTRELLE est locataire d'un appartement, sis 5 chemin de Vannas, appartenant à la commune de TRAMAYES depuis le 01 mars 2016. Celui-ci nécessitait des travaux de peinture que Madame FAUTRELLE a fait, mais il convient de lui rembourser l'achat des peintures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**

- de rembourser à Madame Céline FAUTRELLE la somme de 211,65 € € correspondant aux factures présentées pour l'achat de peinture.

#### **Demande de conseil en gestion des ressources humaines.**

Le Maire rappelle que lors d'un précédent conseil municipal, il a été décidé de faire appel au service Conseil en Gestion des Ressources Humaines du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour mettre en place un nouvel organigramme des services. Le maire mentionne la mise en retraite prochaine (1er semestre 2017) de deux agents et la suppression d'un poste d'ATSEM après la fermeture probable d'une classe à l'école maternelle.

Le Centre de gestion a fait parvenir un devis d'intervention avec les objectifs suivants ;

- Décrire les missions des agents
- Décrire l'organisation des services

Ce devis s'élève à la somme de 5400€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**

- D'accepter ce devis
- De donner tout pouvoir au Maire et au 1<sup>er</sup> Adjoint pour mener à bien cette affaire

**Inauguration du magasin de Madame LAPIERRE Julie**, fleuriste le mercredi 15 avril à 19 h00. Le Conseil Municipal est cordialement invité.

**Cuisine centrale** : courrier du directeur de l'hôpital CORSIN concernant un projet de construction de cuisine centrale. Une étude de faisabilité va être lancée et le directeur souhaite savoir si la commune de Tramayas est intéressée.

Prochain Conseil Municipal : 29 avril 2016

Fin du Conseil : 00h15

Le Maire,

Le Secrétaire,